



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION  
D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (TYPE HANGAR)  
1564 rang de l'Achigan Nord  
(lot 5 714 289)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe, qu'une demande de permis de démolition d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire de type hangar a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis au 1564, rang de l'Achigan Nord en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition desdits bâtiments est demandée dans le but de la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée neuve.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

**Ville de L'Épiphanie  
66, rue Notre-Dame  
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1**

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance qui sera tenue le 11 septembre 2023, à 18 h, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 31 août 2023.

La greffière adjointe,

  
GUYLAINE COMTOIS